

# Concours de Photographie 2025

## Règlement

### 1. Objet du concours :

Le concours de photographie a pour objectif de promouvoir la créativité et la passion pour la photographie autour du thème suivant : «Saint-Aubin – Sauges INSOLITE».

Les participants-tes sont invités-ées à soumettre leurs meilleures photos en lien avec ce thème.

### 2. Conditions de participation :

Le concours est ouvert à tous-toutes les photographes amateurs.

Chaque participant-te peut soumettre une ou plusieurs photos. Une seule photo par participant-te pourra être sélectionnée par le jury.

Les photos doivent être l'œuvre originale du-de la participant-te. Aucune œuvre plagiée ou ne respectant pas les droits d'auteur ne sera acceptée.

Les membres du jury et du groupe de travail en charge du projet ne peuvent participer au concours.

Les photos doivent respecter le thème imposé. Toute photo jugée hors sujet sera disqualifiée.

### 3. Modalités de soumission :

Les photos doivent être soumises au format numérique avec une haute résolution.

Les photos doivent être envoyées jusqu'au dimanche 16 mars à l'adresse e-mail suivante :

**saintaubin2024@gmail.com**

Chaque photo doit être accompagnée des informations suivantes : titre de la photo, lieu de la prise de vue, nom du photographe et une description. Ces informations pourront figurer sur un panneau général de l'exposition.

### 4. Critères de sélection :

Les photos seront jugées sur la base des critères suivants :

- Originalité et créativité
- Respect du thème.
- Impact visuel et émotionnel.

### 5. Jury :

Le jury sera composé des membres du comité de l'Assemblée villageoise de Saint-Aubin – Sauges et des membres du groupe de travail en charge du concours.

Leurs décisions seront sans appel.

### 6. Exposition :

Les 14 photos sélectionnées par le jury seront imprimées au format paysage 100 cm x 70 cm sur un support aluminium 3mm et exposées le long de la digue du port de Saint-Aubin – Sauges pendant la période estivale 2025.

### 7. Droits d'auteur et utilisation des photos :

En participant au concours, chaque participant-te autorise l'organisateur à reproduire et publier les photos sélectionnées dans le cadre de la promotion du concours et de ses résultats (site internet, réseaux sociaux, exposition, etc.), sans rémunération et en mentionnant le nom de l'auteur.

A l'issue de l'exposition l'Assemblée villageoise de de Saint-Aubin – Sauges disposera des photos sélectionnées et pourra les utiliser pour d'autres manifestations, pour des mises en valeur dans des lieux publics ou toute autre utilisation qu'elle jugera nécessaire tout en préservant le nom de l'auteur de la photo.

## Concours de Photographie 2025 Règlement

### 8. **Acceptation du règlement :**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.  
L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement si nécessaire.

### 9. **Protection des données personnelles :**

Les informations collectées dans le cadre de ce concours sont utilisées uniquement pour le bon déroulement de celui-ci. Elles ne seront ni vendues, ni échangées avec des tiers.

### 10. **Responsabilité :**

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de perte ou de détérioration des fichiers envoyés.  
Toute tentative de fraude ou non-respect de ce règlement entraînera la disqualification immédiate du – de la participant-te.

### 11. **Contact :**

Pour toute question relative au concours, vous pouvez contacter le groupe de travail en charge du projet à l'adresse e-mail suivante : [saintaubin2024@gmail.com](mailto:saintaubin2024@gmail.com)

\* \* \*